

## **Inscriptions sur les listes électorales :**

La demande doit être formulée à la Mairie du lieu de domicile.

Les inscriptions sur les listes électorales sont prises jusqu'au 31 décembre de chaque année pour un vote l'année suivante.

Pièces à fournir :

- Carte nationale d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

*Les jeunes de **18 ans** de la commune sont inscrits automatiquement sur les listes électorales.*

***Voter est un droit.***